

appel pour la création d'une fédération nationale des élus autogestionnaires

En élisant, en mars 1977, une majorité de conseillers municipaux se réclamant de la gauche, les travailleurs de ce pays ont clairement répondu à tous ceux qui, depuis un siècle, ont tenté de leur expliquer que les institutions locales sont « apolitiques ».

En portant à la mairie un nombre important de conseillers se réclamant d'une orientation et d'une pratique autogestionnaires, ils ont également manifesté leur volonté de rompre avec une conception paternaliste — de droite comme de gauche — de la gestion communale et de contrôler étroitement l'activité de leurs élus.

C'est dans cette perspective que nous appelons tous les élus résolus à mener leur mandat selon ces principes, à se rassembler au sein d'une *FEDERATION NATIONALE DES ELUS AUTOGESTIONNAIRES*.

Une telle organisation ne doit en aucun cas fonctionner comme une « courroie de transmission » de tel parti ou tel mouvement. En particulier, aucune condition d'adhésion à un parti politique n'est requise pour être admis au sein de la Fédération qui s'organise librement sans directives ni tutelle. Seule, la volonté affirmée :

- de soumettre l'exercice du mandat électif au

contrôle populaire, en l'aidant au besoin à s'exprimer

- de susciter la prise en charge par les travailleurs et les habitants eux-mêmes de la gestion de leurs affaires;

- de préparer les conditions de l'instauration en France d'une démocratie socialiste autogestionnaire; conditionne l'adhésion à la Fédération.

La création de la Fédération nationale des élus autogestionnaires :

- en concourant à la diffusion des idées socialistes autogestionnaires par tous les moyens (imprimés, audio-visuels) qu'elle estime appropriés;

- en assurant l'échange des expériences entre adhérents ;

- en soutenant les actions locales suscitées ou appuyées par les adhérents ;

- en assurant l'information et la formation des élus sur tous les problèmes les concernant ; permettra de donner tout son sens et sa pleine efficacité à l'activité des élus autogestionnaires.

signataires de l'appel

Bernard Castagner, maire de Coupvray (Seine-et-Marne) ; Jacques Compère, adjoint à Nîmes (Gard) ; René Delpui, adjoint à Saint-Dizier (Haute-Marne) ; Roger Charlat, adjoint à Saint-Etienne (Loire) ; Maurice Voiry, maire de LeGuillac-de-l'Auche (Dordogne) ; Hubert Raffin, conseiller à Villard-d'Héry (Savoie) ; Claude Sylvestre, conseiller à Reims (Marne) ; Ginette Vion, conseillère à Vitrolles (Bouches-du-Rhône) ; Jean Gires, adjoint à Saint-Lô (Manche) ; Gisèle Poignet, conseillère à Alençon (Orne) ; Raymond Goury, adjoint à Vouziers (Ardennes) ; Robert Picq, conseiller à la Charité-sur-Loire (Nièvre) ; Paul Reguer, conseiller au Havre (Seine-Maritime) ; Micheline Antonacci, adjointe à Bourg-en-Bresse ; André Coisne, adjoint à Roubaix (Nord) ; Gilbert Henry, maire de Rougiers (Var) ; Marie-Thérèse Chassan, adjointe à Marle (Aisne) ; Annie Vallet, conseillère à Modane (Savoie) ; André Cousin, maire de Saint-Laurent-sur-Saône (Ain) ; Roger Winterhalter, maire de Lutterbach (Haut-Rhin) ; Gérard Pringot, adjoint à Sarcelles (Val-d'Oise) ; Alban Jacquin, adjoint à Antony (Hauts-de-Seine) ; Michel Jousset, adjoint à Joinville-le-Pont (Val-de-Marne) ; Michèle Bouichou, conseillère à Sevran (Seine-Saint-Denis) ; Bernard Tarillon, conseiller à Yutz (Moselle) ; Bernard Girardot, adjoint à Besançon (Doubs) ; André Jondeau, conseiller à Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne) ; Jacques Brunstein, adjoint à Colombes (Hauts-de-Seine) ; André Cuzon, adjoint à Angoulême ; Gérard Garrel, adjoint de la Queue-en-Brie ; Daniel Dayot, adjoint de Villeneuve St-Georges ; Gilles Requillé, conseiller à Nanterre ; Robert Guédé, conseiller à Paimpol (Côtes-du-Nord). ■